

DEC212248DR18

Décision portant nomination de M. Emmanuel VAILLANT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8199 intitulée « Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées » (GIM3)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC193223DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8199 intitulée GIM3 et nommant M. Philippe FROGUEL en qualité de Directeur ;

Considérant que M. Emmanuel VAILLANT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 01 au 03/11/2003 et 15 au 17/03/2004 ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Emmanuel VAILLANT, Ingénieur d'Etudes (IE), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8199 intitulée « Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées » (GIM3), à compter du 01/01/2020.

M. Emmanuel VAILLANT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Emmanuel VAILLANT, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 09/07/2021

Le Directeur de l'Unité  
M. Philippe FROGUEL

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France  
M. Christophe J. MULLER

